



## NOTE

ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

*Présent pour vous*

**DESTINATAIRES :** À tous les candidats effectuant leur stage d'internat

**DATE :** 28 juillet 2021

**OBJET :** Modification de certaines modalités concernant le rapport de stage

Madame, Monsieur,

Dans le contexte qui prévaut présentement dû à la pandémie de la COVID-19, l'Ordre est conscient des particularités et des embûches possibles au cours de votre stage d'internat. L'Ordre est aussi sensible à vos préoccupations concernant l'atteinte des objectifs du stage d'internat.

Ainsi, l'Ordre a décidé de :

- maintenir la durée minimale de stage à 600 heures afin de permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage;
- réduire à 5 le nombre de plans de prise en charge (PPCP) devant composer le rapport de stage (au lieu de 10).

Il est à noter que cette décision est valide pour les stagiaires qui terminent leur stage d'internat et déposent leur rapport de stage dans les 6 mois suivant la date de début du stage.

Considérant la modification présentée ci-haut, les conditions à respecter pour que le rapport de stage soit jugé satisfaisant ont été adaptées :

- 4 PPCP sur 5 doivent être satisfaisants;
- les solutions retenues des 5 PPCP doivent être adéquates et pertinentes;
- outre la solution retenue, aucun autre élément essentiel n'est absent, inadéquat ou incomplet plus de 2 fois (ex. : collecte de données, suivi planifié, résultat du suivi).

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

En toute collaboration,

**L'équipe du registrariat**

**Ordre des pharmaciens du Québec**

266 rue Notre-Dame Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1T6

Téléphone : 514 312-0228 Sans frais : 1 800 363-0324

[www.opq.org](http://www.opq.org)

---